

Facultés de Médecine et de Pharmacie



PACES 2016-2017 CHOIX ET AFFECTATIONS DEFINITIVES DANS LES FILIERES

DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Règlement des études de la PACES
- Calendrier général de la PACES

Les étudiants classés soit en liste principale, soit en liste complémentaire, sur au moins une filière, devront **OBLIGATOIREMENT** effectuer leurs choix préférentiels de filière, **du jeudi 15 juin au mercredi 21 juin 2017** inclus, sur le service numérique dédié.

Ce service permettra la saisie de la priorisation des choix, leur modification, leur édition, l'envoi sur messagerie électronique d'un récapitulatif des choix de l'étudiant **pendant toute la période d'ouverture**.

Cette étape est indispensable. Un étudiant qui ne se connecterait pas pendant la période indiquée serait déclaré en « abandon » sur toutes les filières où il était « Admis avant choix », « Admissible avant choix », ou « Liste complémentaire ».

A la fermeture du service, un traitement informatique (procédure décrite ci-dessous) affectera les étudiants dans les différentes filières selon les vœux priorisés enregistrés. Les résultats d'affectation seront consultables en ligne sur le même service numérique, le **jeudi 22 juin 2017**.

DEROULEMENT DES DIFFERENTES OPERATIONS après l'affichage des listes de classement, la consultation des notes et résultats provisoires (sur l'ENT) prévus le vendredi 9 juin 2017 :

- 1- Saisie des choix de filière via le Service numérique
- 2- Traitement des affectations
- 3- Consultation des affectations définitives à distance
- 4- Gestion des désistements et cas de réorientation

1- SAISIE DES CHOIX DE FILIERES VIA LE SERVICE NUMERIQUE

Du jeudi 15 juin au mercredi 21 juin 2017 (sauf de 2h15 à 2h30)

Sur une application accessible depuis le site Internet de la faculté de médecine : www.medecine.unilim.fr

Rubrique : Examens et concours / Concours PACES

Puis utiliser le login et le mot de passe de l'Espace numérique de travail (ENT)

Dans chaque filière, après classement, les étudiants auront, selon le cas, un des résultats suivants :

- Admis avant choix (classé en rang utile sur la liste principale)
- Admissible avant choix (classé en rang utile sur liste principale, spécifique Métiers de la rééducation)
- Liste complémentaire (résultat provisoire)
- Ajourné (résultat définitif pour les primants)
- Exclu (résultat définitif pour les redoublants)

Seuls les étudiants, inscrits administrativement et en règle, ayant un résultat de type «Admis avant choix» (AMAC) ou « Admissible avant choix » (ABAC) ou de type «Liste complémentaire» (LC) sont concernés par la saisie des choix de filières.

Le service numérique est composé de deux pages.

La première page présente les résultats de l'étudiant sur la ou les filières qu'il avait choisie(s) au début du second semestre avec son rang et son résultat.

Exemple de première page :

Filière	Rang	Résultat
Concours Pharmacie	54	Admis avant choix
Concours Sage-femme	62	Liste complémentaire
Concours Médecine	140	Liste complémentaire
Concours Métiers de la rééducation	89	Liste complémentaire
Concours Odontologie	78	Ajourné

Un champ «Votre choix» permet à l'étudiant d'émettre un premier vœu.

- Si ce vœu concerne un résultat de type «Admis avant choix» ou « Admissible avant choix », l'étudiant n'a pas d'autre choix possible. En effet, il est en rang utile sur cette filière, il obtiendra automatiquement son premier vœu.
- Si ce premier vœu concerne un résultat de type «Liste complémentaire», l'application lui demandera un second vœu, ainsi de suite, jusqu'à ce que l'étudiant choisisse un résultat de type «Admis avant choix » ou « Admissible avant choix » ou qu'il n'ait plus de choix possible.

A tout moment, son choix peut être «Abandon». Un abandon sur un premier vœu est considéré comme un abandon sur tous ses résultats, quels qu'ils soient. Un abandon sur un autre vœu est considéré comme un abandon sur tous les résultats non encore choisis précédemment.

- Un bouton <Confirmer> permet à l'étudiant de confirmer ses choix.
- Un bouton <Recommencer> permet à l'étudiant de recommencer l'ensemble de ses choix.

Après confirmation, l'étudiant est dirigé sur la seconde page qui récapitule les choix effectués. Ce récapitulatif rappelle d'abord les résultats de l'étudiant, puis l'ensemble des choix effectués. Il peut l'imprimer au format HTML ou PDF, et l'envoyer par messagerie électronique.

Exemple de récapitulatif :

Filière	Rang	Résultat
Concours Pharmacie	54	Admis avant choix
Concours Sage-femme	62	Liste complémentaire
Concours Médecine	140	Liste complémentaire
Concours Métiers de la rééducation	89	Liste complémentaire
Concours Odontologie	78	Ajourné

Votre premier choix : Concours Médecine

Votre deuxième choix : Concours Métiers de la rééducation

Votre troisième choix : Concours Sage-femme

Votre quatrième choix : Concours Pharmacie

2- TRAITEMENT DES AFFECTATIONS

L'application de saisie des choix de filière sera fermée le mercredi 21 juin à 23h59

Suite aux choix effectués par les étudiants (voir ci-dessus), le traitement d'affectation est lancé par la scolarité.

En l'absence de choix effectués par l'étudiant à la date de fermeture du serveur, l'étudiant sera déclaré en abandon sur toutes les filières auxquelles il pouvait prétendre (y compris sur un résultat de type « Admis avant choix » ou « Admissible avant choix »).

Le traitement affecte l'étudiant à son meilleur choix possible, selon son rang de classement. Il :

- affecte les étudiants selon leurs vœux et leurs résultats, par ordre de rang et par filière ;
- libère les places dans les filières non choisies ;
- recalcule les rangs utiles dans la population Liste Complémentaire.

Explication : ce traitement permet d'affecter les étudiants dans une seule filière selon les rangs à leurs différents concours et selon leurs choix préférentiels. Il s'appuie sur l'algorithme de **Gale et Shapley** selon la version favorisant **le choix de l'étudiant**.

Ce traitement s'effectue sur toute la population concernée, c'est-à-dire les étudiants en rang utile et en liste complémentaire sur un ou plusieurs concours, des premiers aux derniers classés sur ces listes, sans ordre particulier de filière. Il s'appuie sur les rangs et résultats.

Son principe général est le suivant :

1^{ère} étape : Affectation de tous les étudiants dans la filière de leur choix 1 avec leur classement initial

- Si le choix de l'étudiant est «abandon», il n'est pas affecté
- Puis, recalcul du nombre de places dans chaque filière, avec prise en compte des majorations pour les étudiants étrangers (hors Espace Economique Européen)
- Si le nombre d'étudiants affectés est supérieur au nombre de places, les derniers étudiants du classement seront désaffectés.

2^{ème} étape : Affectation de tous les étudiants restants non affectés, dans la filière de leur choix 2 avec leur classement initial

- Recalcul du nombre de place dans chaque filière avec prise en compte des étudiants étrangers (hors Espace Economique Européen)
- Si le nombre d'étudiants affectés est supérieur au nombre de places, les derniers étudiants du classement seront désaffectés.

3^{ème} étape et suivante : Affectation de tous les étudiants restants non affectés, dans la filière de leur choix 3 avec leur classement initial

Le même processus s'applique jusqu'à épuisement de tous les choix.

Après traitement du choix des filières, les étudiants sont :

- Admis dans une filière (ou Admissible pour la filière Métiers de la rééducation)
- En désistement sur les autres filières (places libérées)
- Ajournés ou exclus

A l'issue du traitement, les affectations sont validées et rendues définitives et publiables.

L'algorithme choisi assure à chaque étudiant la meilleure affectation possible selon ses résultats et ses vœux.

Un étudiant qui serait par exemple « Admis avant choix » ou « Admissible avant choix » dans une filière A et « Liste complémentaire » dans une filière B, et qui préférerait une affectation dans la seconde, doit hiérarchiser ses vœux selon sa préférence : choix 1 : filière B (liste complémentaire), choix 2 : filière A (admis avant choix). Il ne peut pas perdre le bénéfice du concours de la filière A s'il n'obtient pas de place dans la filière B.

3- CONSULTATION DES AFFECTATIONS DEFINITIVES A DISTANCE

**L'étudiant pourra consulter en ligne ses résultats définitifs à partir du jeudi 22 juin 2017, 14h.
Sur l'application accessible depuis le site Internet de la faculté de médecine : www.medecine.unilim.fr
Rubrique : Examens et concours / Concours PACES
Puis utiliser le login et le mot de passe de l'Espace numérique de travail (ENT)**

Une seule page présente ces résultats.

Tous les résultats de l'étudiant sont affichés. Le résultat de type « Admis » (ou « Admissible » pour la filière Métiers de la rééducation), lorsqu'il existe, est affiché en premier, en gras et italique.

Exemple de consultation :

Filière	Rang	Résultat
<i>Concours Pharmacie</i>	54	<i>Admis</i>
Concours Sage-femme	62	Ajourné
Concours Médecine	140	Ajourné
Concours Métiers de la rééducation	89	Ajourné
Concours Odontologie		Désistement

Pour Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Odontologie, les résultats sont définitifs ; il n'y aura pas de confirmation des choix en amphi.

Pour Métiers de la rééducation, une liste complémentaire (LC) constituée d'étudiants ajournés sera établie manuellement et communiquée aux étudiants par mail ; les affectations entre Kinésithérapie-ILFOMER, Kinésithérapie-Croix Rouge et Ergothérapie se feront en amphi selon le rang de classement des étudiants concernés.

4- GESTION DES DESISTEMENTS ET CAS DE REORIENTATION

Cf. règlement des études de la PACES.

Sigles utilisés :

AMAC : Admis avant choix / ABAC : Admissible avant choix (Métiers de la rééducation uniquement) / DEF : Défaillant (absent à au moins une épreuve)

ABJ : Absence justifiée / ABI : Absence injustifiée / AJ : Ajourné / DES : Désistement

EXCL : Exclu des études de santé (concerne uniquement les étudiants redoublants)

ADMM : Admis en médecine / ADMP : Admis en pharmacie / ADSF : Admis en sage-femme / ADMD : Admis en odontologie / ADBR : Admissible en métiers de la rééducation

AUTRES DATES A RETENIR (consulter également le calendrier général de la PACES)

Admis en Odontologie CHOIX DES AFFECTATIONS entre Bordeaux et Clermont-Ferrand	Vendredi 23 juin 2017 à 11h, ED11 PRESENCE OBLIGATOIRE
Admis en 2ème année de médecine (DFGSM2) EVALUATION NIVEAU ANGLAIS	Vendredi 23 juin 2017 à 10h30, Amphi D PRESENCE OBLIGATOIRE
CHOIX DU STAGE D'INITIATION A LA CLINIQUE ET AUX SOINS	Vendredi 23 juin 2017 à 14 h 00, Amphi D PRESENCE OBLIGATOIRE
PERIODE DE STAGE	du Lundi 21 août au vendredi 15 septembre 2017
Admis en 2ème année de pharmacie (DFGSP2) REUNION d'INFORMATION SUR LE STAGE OFFICINAL D'INITIATION	Vendredi 23 juin 2017 à 14 h 30, Amphi B PRESENCE OBLIGATOIRE
PERIODE DE STAGE	Entre le lundi 3 juillet et le samedi 2 septembre 2017
Admis en 2ème année de sage-femme (DFGSMa2) CHOIX DU STAGE D'OBSERVATION	Vendredi 23 juin 2017 à 14h Ecole de sages-femmes PRESENCE OBLIGATOIRE
Admis en Métiers de la Rééducation CHOIX DES AFFECTATIONS entre Ergothérapie, Kinésithérapie ILFOMER et Kinésithérapie IFMK Croix Rouge	Lundi 26 juin 2017 à 14h, Amphi A PRESENCE OBLIGATOIRE

Les modalités d'inscription ou de réinscription (en PACES ou en 2ème année de médecine (DFGSM2), de pharmacie (DFGSP2), de sage-femme (DFGSMa2)) seront communiquées sur votre boîte email et sur les sites Internet des deux facultés.

Scolarité le 12 mai 2017